

VILLE DE MOUSCRON – PROJET PILOTE : BORNES INTELLIGENTES

Procédure de remise des TECHNO'PASS LIVRAISONS



1) Généralités :

La BORNE INTELLIGENTE LIVRAISONS est un dispositif de protection des places réservées aux livraisons en centre ville.

Ce dispositif détecte l'arrivée d'un véhicule (camion, camionnette, voiture) sur la place et demande la présentation d'un badge « TECHNO'PASS LIVRAISONS » autorisant le stationnement. Un message d'information s'affiche : « Emplacement réservé – Présentez badge sinon appel Police - Amende ».

Si le badge est présenté à la borne, le stationnement est autorisé pour une durée illimitée et la tête de la borne s'allume en vert.

Si le badge n'est pas présenté, un appel signalant l'infraction est émis vers les agents chargés de faire respecter les règles d'usage de la place. En même temps la tête de la borne clignote en rouge et elle affiche le message « Stationnement interdit – Appel police – Amende ». Un panneau d'interdiction de stationner apparaît.

Le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » est remis, via l'asbl de Gestion Centre Ville, à chaque commerçant du centre ville. Celui-ci le « prête » aux livreurs qui viennent approvisionner son commerce et souhaitent utiliser la zone réservée aux livraisons.

Ainsi, le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » permet aux livreurs d'un commerce du centre ville de s'identifier sur les bornes de gestion de places réservées pour les livraisons. Il contient une puce dans laquelle figure un code secret unique. C'est ce code qui va être lu par les bornes et transmis à un serveur qui vérifie si une autorisation est bien associée à ce code. Dans le cas contraire, le serveur va envoyer une demande d'intervention aux agents en charge du respect des règles stationnement relatives à la livraison.

Si une carte a été déclarée perdue ou volée, le serveur va en être informé et annulera toutes les autorisations relatives à cette carte.

2) Comment utiliser ce dispositif :



Qu'est-ce qu'un « TECHNO'PASS LIVRAISONS »

Il s'agit d'une carte au format « carte bancaire » qui contient une puce électronique et une petite antenne radio. Lorsque cette carte est présentée devant un lecteur approprié, à une dizaine de cm de distance, elle va envoyer des informations et notamment le numéro unique qu'elle a en mémoire. C'est ce numéro unique que la borne va envoyer à l'ordinateur central pour validation. Cette carte est dite sans contact parce qu'on n'est plus obligé de l'introduire dans un lecteur, la lecture se fait à distance (10 cm maxi) et au travers de toute matière non métallique.

Chaque « TECHNO'PASS LIVRAISONS » est unique et actif pendant la période de validité donnée par les agents ayant distribués la carte. En cas de perte ou de vol, il sera désactivé sur demande.

VILLE DE MOUSCRON – PROJET PILOTE : BORNES INTELLIGENTES

Procédure de remise des TECHNO'PASS LIVRAISONS

Comment vous procurer un « TECHNO'PASS LIVRAISONS » :

L'utilisation du « TECHNO'PASS LIVRAISONS » ne se substitue pas aux règles du code de la route.

La remise d'un « TECHNO'PASS LIVRAISONS » se fait sur simple demande à chaque commerçant du centre ville, dont les livreurs souhaitent utiliser la zone de livraison de la Grand'Place.

Cette remise est GRATUITE.

Il sera remis au demandeur un feuillet expliquant l'usage du « TECHNO'PASS LIVRAISONS ».

L'agent responsable de la distribution devra noter sur un registre :

- Les noms, prénoms et adresse du demandeur
- Le nom et l'adresse de son commerce
- Le N° à 7 chiffres, inscrit sur le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » délivré.
- La date et l'heure de remise du « TECHNO'PASS LIVRAISONS »

Il devra faire signer ce registre par le demandeur, celui-ci attestant ainsi son acquisition d'un « TECHNO'PASS LIVRAISONS ».

Il préviendra le demandeur que sa carte sera active au plus tôt 24 heures après retrait (sauf si le retrait a lieu le vendredi soir après 12h00, dans ce cas la carte ne sera active que le lundi suivant en fin de matinée).

Les « TECHNO'PASS LIVRAISONS » peuvent être retirés auprès de l'asbl Gestion Centre Ville – Bureau des Stewards.

Pour que la Société Technolia puisse activer la reconnaissance des « TECHNO'PASS LIVRAISONS » délivrés, l'agent responsable de la distribution devra faire parvenir soit par Email (technopass@technolia.fr), soit par fax (0033/3/83 59 38 69) les éléments d'information suivants :

- Les noms, prénoms et adresse du demandeur
- Le nom et l'adresse de son commerce
- Le N° à 7 chiffres, inscrit sur le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » délivré.
- La date et l'heure de remise du « TECHNO'PASS LIVRAISONS »

Comment utiliser le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » :

Après être descendu de votre véhicule de livraison (camion, camionnette, véhicule léger), vous irez vous présenter dans le commerce que vous souhaitez livrer. Celui-ci vous remettra son « TECHNO'PASS LIVRAISONS ». Retournez ensuite à la zone de livraison et présenter votre « TECHNO'PASS LIVRAISONS » devant la zone indiquée la zone indiquée sur la borne « présentez votre carte ici » ; celle-ci devra être positionnée à moins de 10 cm de cette zone ; elle pourra rester active dans votre portefeuille ou dans tout contenant non métallique.

Le temps perdu pour le livreur à aller chercher le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » du commerce à livrer est compensé par le fait de disposer d'une zone de livraisons clairement identifiée et dont le respect devrait être garanti.

Attention :

Pour qu'il reste fonctionnel, le « TECHNO'PASS LIVRAISONS » ne doit jamais être plié ou percé (dégradation de la puce et/ou de l'antenne contenues à l'intérieur du TECHNO'PASS LIVRAISONS)